



**Rapport sur le contrôle interne**

**Exercice clos le 31 décembre 2010**

**EURO Ressources S.A.**  
**au capital de 624.964,61 euros**

**RAPPORT DE CONTRÔLE INTERNE**  
**Exercice clos au 31 décembre 2010**

**SOCIÉTÉS CONTROLÉES**

Suite à la cession de la Société de Travaux Publics et de Mines Aurifères en Guyane S.A.S. (« SOTRAPMAG »), l'unique filiale d'EURO Ressources S.A. (« EURO », ou la « Société »), le 22 octobre 2010 à la société Auplata SA, la Société ne contrôle plus aucune société au 31 décembre 2010.

Les actions de EURO Ressources sont cotées sur le compartiment C d'Eurolist by Euronext de la Bourse de Paris sous le symbole « EUR »

**COMMENTAIRES SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Nomination et mandat du Président et des Administrateurs**

Les statuts de la Société prévoient que les Administrateurs sont élus par les Actionnaires et que le Conseil d'Administration est composé de 18 Administrateurs au plus et de 3 Administrateurs au moins.

Au 31 décembre 2010, le Conseil d'Administration de la Société compte six Administrateurs. Jusqu'au 24 juin 2009, les statuts de la Société requéraient que chaque Administrateur détienne au moins une Action de la Société, cette obligation a été retirée des statuts par une décision de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2009. Le mandat des administrateurs est d'une durée d'un an, renouvelable uniquement par décision des Actionnaires.

**Pratiques en matière de direction interne**

**Les administrateurs de la Société**

Au 31 décembre 2010, le conseil d'administration de la Société est composé de six administrateurs:

Nom et lieu de résidence et fonctions au sein de la Société	Occupation principale actuelle et au cours des cinq dernières années	Fonctions au sein de la Société
Larry E. Phillips Toronto, Ontario, Canada Directeur Général depuis le 14 janvier 2009	Senior Vice President Corporate Affairs d'IAMGOLD Corporation	Administrateur depuis le 31 décembre 2008 (3)
David H. Watkins(1)(2) Vancouver, British Columbia, Canada Président du Conseil d'Administration depuis le 14 janvier 2009	Président et Directeur-General de Atna Resources, Vancouver, British Columbia, Canada.	Administrateur depuis le 6 octobre 2006(3)
Brian Trnkus Oakville, Ontario, Canada Administrateur depuis le 10 août 2010	Vice President Finance et Corporate Controller d'IAMGOLD Corporation.	Administrateur depuis le 10 août 2010 (3)
Paul B. Olmsted Mississauga, Ontario, Canada Administrateur depuis le 14 janvier 2009	Senior Vice President Corporate Development d'IAMGOLD Corporation	Administrateur depuis le 14 janvier 2009 (3)
Ian L. Boxall (2) Grand Caïman, Iles Caïmans Administrateur depuis le 15 avril 2005	Avocat. Jusqu'en 2002, associé senior, Boxalls, cabinet d'avocats	Administrateur depuis le 15 avril 2005 (3)
Ian Smith (1) (2) Vancouver, British Columbia, Canada Administrateur depuis le 14 mars 2008	« President and Chief Executive Officer » de Santa Fe Metals Corp. depuis 2007; Administrateur de Crosshair Mining and Exploration Ltd. Depuis 2006; Administrateur de Excelsior Mining Corp. depuis 2007; Président de Andreas Limited depuis 1998 et de Andreas Consulting Ltd. depuis 2007 (mining consulting companies).	Administrateur depuis le 14 mars 2008 (3)

- (1) Membre du Comité des Rémunérations.
- (2) Membre du Comité d'Audit et de Régie Interne.
- (3) La durée du mandat des administrateurs est de un an, renouvelable lors de l'AGOA d'approbation des comptes.

Monsieur Brian Trnkus ayant été coopté administrateur lors du conseil d'administration du 10 août 2010 en remplacement de Madame Carole Banducci démissionnaire, les actionnaires devront se prononcer sur la ratification de cette cooptation.

L'ensemble des administrateurs a été renouvelé, lors de l'assemblée générale mixte du 17 mai 2010, pour une mandat d'une année prenant fin à l'issue de l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Lors du conseil d'administration du 17 mai 2010, Monsieur David Watkins a été renouvelé dans ces fonctions de Président du Conseil d'Administration de la Société, Monsieur Larry E. Phillips a été renouvelé dans ses fonctions de Directeur Général de la Société et Madame Hermans dans ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société.

Madame Carol T Banducci et depuis le 10 août 2010 Monsieur Brian Trnkus, et MM Larry E. Phillips et Paul B. Olmsted ne pouvant être considéré comme administrateurs indépendants, depuis le conseil d'administration du 14 janvier 2009, seuls MM Smith, Watkins et Boxall sont considérés comme « indépendants ». En effet MM Smith, Watkins et Boxall satisfont aux critères suivants :

- Ne sont pas salarié de la Société
- Ne sont pas mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur
- Ne sont pas client, fournisseur, banquier d'affaires, ou banquier de financement significatif de la Société, ou pour lequel la Société représente une part significative de l'activité ;
- n'ont pas de lien familial proche avec un mandataire social ;
- n'ont pas été auditeur de l'entreprise au cours des cinq dernières années ;
- satisfont aux termes du National Instrument 58-101 « Disclosure of Corporate Governance Practice » (communication d'informations en matière de gouvernance, c'est à dire comme étant indépendant de la direction de la Société et d'un porteur significatif).

Madame Carol T Banducci, et Messieurs Brian Trnkus, Larry E. Phillips et Paul B. Olmsted ne sont pas indépendants, en vertu de leur statut de cadres ou de mandataire social de la Société ou d'IAMGOLD actionnaire majoritaire de la Société. En conséquence, trois des six administrateurs de la Société sont indépendants. Il ne s'agit pas de la majorité des administrateurs. Le cas échéant et conformément à la législation applicable, les administrateurs de la Société qui ne sont pas indépendants déclarent leur intérêt dans des faits pris en compte par les administrateurs et s'abstiennent de tout examen et de toute approbation de ces faits.

Les administrateurs tiennent des réunions trimestrielles ordinaires et se rencontrent plus fréquemment au besoin. Les administrateurs ne tiennent pas de réunions trimestrielles ordinaires auxquelles les administrateurs de la Société non indépendants ne sont pas présents ; toutefois, à l'occasion et au besoin, au cours de leurs réunions ordinaires, ils peuvent se rencontrer sans que les membres de la direction ou les administrateurs non-indépendants soient présents.

On trouvera ci-dessous le dossier de présence de chaque administrateur lors des réunions du conseil d'administration et des comités d'audit et de gouvernance interne ou des rémunérations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 lorsque cet administrateur était administrateur ou membre d'un comité.

<b>Administrateur</b>	<b>Nombre de présences aux réunions</b>	
David Watkins	Réunions du conseil	7/7
	Comité d'audit et de gouvernance interne	4/4
Ian Smith	Réunions du conseil	6/7
	Comité d'audit et de gouvernance interne	3/4
Ian L. Boxall	Réunions du conseil	6/7
	Comité d'audit et de gouvernance interne	4/4
Brian Trnkus(1)	Réunions du conseil	1/1
Larry E. Phillips	Réunions du conseil	7/7
Carol T. Banducci(2)	Réunions du conseil	5/6
Paul B. Olmsted	Réunions du conseil	6/7

- (1) Monsieur Brian Trnkus a été coopté administrateur à compter du 10 août 2010.
- (2) Madame Carol T. Banducci a démissionné des ses fonctions d'administrateurs le 10 août 2010.

## **Mandat du conseil d'administration**

### **Rôle du conseil d'administration**

Le mandat des administrateurs de la Société est d'assumer la responsabilité de gérance de la Société et de gérer ou de superviser la gestion de l'entreprise de la Société dans l'intérêt de ses actionnaires par l'entremise du directeur général. À cette fin, chaque administrateur doit agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de la Société. Les administrateurs décident de l'orientation stratégique, surveillent les comptes et sont, en bout de ligne, responsables envers les actionnaires de la Société. Les administrateurs sont mis au courant des activités de la Société aux réunions des administrateurs et des comités de même que par l'entremise des rapports et des analyses des membres de la direction et des entretiens avec ces derniers. Les administrateurs gèrent la délégation du pouvoir décisionnel aux membres de la direction par voie de résolutions habilitant les membres de la direction à exercer des activités, sous réserve de restrictions particulières.

### **Fonctions et responsabilités**

#### **Sélection des membres de la direction**

Il incombe aux administrateurs de nommer le directeur général, de suivre et d'évaluer ses résultats et d'approuver sa rémunération. Sur recommandation du directeur général et du comité des rémunérations, les administrateurs sont également chargés d'approuver la nomination des dirigeants nommés par les administrateurs et d'examiner leur rémunération. Les administrateurs voient également à ce que des plans de relève adéquats soient en place pour les membres de la direction et révisent ces plans chaque année.

#### **Stratégie d'entreprise**

Les administrateurs sont chargés d'examiner et d'approuver chaque année l'énoncé de mission et la stratégie générale de la Société, de même que de fixer les objectifs à atteindre et de mettre en œuvre la stratégie générale en tenant notamment compte des occasions d'affaires et des risques inhérents aux activités. Les administrateurs devraient tenir chaque année une séance de planification stratégique pour l'exercice suivant. Les administrateurs s'attendent à ce que les membres de la direction atteignent les résultats fixés par les administrateurs en plus de voir à la gestion générale de l'entreprise, et les administrateurs suivent les progrès réalisés par rapport à ces objectifs durant l'année.

En outre, les administrateurs approuvent les principales opérations qui ont une incidence stratégique sur la Société, comme les acquisitions, les principaux contrats d'approvisionnement et les alliances stratégiques. Par la délégation du pouvoir de signature, les administrateurs sont chargés d'indiquer les types d'opérations qui requièrent l'approbation des administrateurs avant leur réalisation.

#### **Gestion fiscale et communication de l'information**

Les administrateurs surveillent le rendement financier de la Société et doivent voir à ce que les résultats financiers soient communiqués a) en temps opportun et régulièrement aux actionnaires et aux autorités de régulation et b) de façon équitable et conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les administrateurs doivent également s'assurer que tous les événements importants touchant la Société sont divulgués au public en temps opportun conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables. À chaque printemps, les administrateurs examinent et approuvent le rapport annuel qui est envoyé aux actionnaires et qui décrit les réalisations et le rendement de la Société pour l'exercice précédent. Le comité d'audit approuve aussi chaque année (sous réserve de la ratification par les actionnaires) la nomination des auditeurs de la Société.

#### **Conformité juridique**

Les administrateurs ont pour mandat de superviser la conformité à toutes les politiques et procédures pertinentes sous-tendant les activités de la Société et à voir à ce que la Société exerce en tout temps ses activités conformément à toutes les lois et à tous les règlements applicables, et selon les normes déontologiques les plus élevées.

#### **Obligations légales**

Les administrateurs sont chargés d'approuver toutes les questions qui exigent l'approbation du conseil conformément aux lois et aux règlements applicables. La direction de la Société veille à ce que ces questions soient portées à l'attention des administrateurs au fur et à mesure qu'elles sont soulevées.

#### **Évaluation officielle des administrateurs**

Vu leur petit nombre, les administrateurs n'évaluent pas leur rendement chaque année de façon officielle.

#### **Gestion des risques**

Il incombe aux administrateurs d'identifier les principaux risques que court la Société et de voir à ce que des systèmes de gestion des risques appropriés soient mis en place. Les administrateurs sont également responsables de l'intégrité des

systèmes de contrôle interne et de ses systèmes de gestion de l'information. Les principales procédures de gestion des risques mises en place par la Société figurent à la note 3 « *Gestion du risque financier* » pages 14 et suivantes de l'annexe des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

### **Communications externes**

Les administrateurs ont pour mandat de superviser l'établissement, le maintien et l'examen annuel des politiques de communications externes à la Société qui devraient traiter de la façon dont la Société interagit avec les analystes et le public, et également renfermer des mesures permettant à la Société d'éviter une divulgation sélective de l'information. Les administrateurs sont également chargés d'établir une marche à suivre pour recevoir les commentaires des actionnaires.

### **Orientation et formation des administrateurs**

Les administrateurs ne suivent pas de programmes d'orientation ou de formation officiels. Toutefois, les activités d'orientation et de formation ponctuelles comprennent les rencontres avec les membres de la direction de la Société, ses conseillers juridiques externes et ses auditeurs, de même que les autres consultants externes, si cela est jugé approprié ou souhaitable à l'occasion par les administrateurs. Les administrateurs estiment que ces activités d'orientation et de formation sont appropriées compte tenu de la nature et de la portée des activités commerciales de la Société.

### **Nomination des Administrateurs**

Le Comité d'audit et de gouvernance interne qui se compose d'une majorité d'Administrateurs indépendants sans relation, examine les propositions de candidature aux postes d'administrateur au fur et à mesure qu'ils sont vacants, afin de faire en sorte que le Conseil d'administration se compose de personnes ayant exercé des activités complémentaires, dont l'expérience du secteur soit solide et qui aient une grande compétence financière. Le Comité d'audit et de gouvernance interne peut, si nécessaire solliciter l'assistance de conseillers extérieurs pour identifier les candidats ayant les qualités nécessaires pour occuper le poste d'administrateur.

### **Conduite éthique des affaires**

La Société a adopté un code écrit de bonne conduite professionnelle. Il est possible de se procurer ce code auprès de la Société en en faisant la demande. Le Comité d'audit, par l'entremise du directeur général s'assure du respect du Code de bonne conduite professionnelle. Il n'y a pas eu de communiqué de presse au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 mettant en cause la conduite d'un administrateur ou d'un cadre par rapport à ce Code. Conformément aux dispositions du code de conduite des sociétés et de la loi sur les sociétés applicable à cet égard, les administrateurs veillent à ce que tout administrateur qui a un intérêt important dans les propositions de transaction impliquant la Société dévoile cet intérêt avant l'examen de la question par les administrateurs et à ce qu'il s'abstienne de voter à cet égard, s'il y a lieu.

### **Comités des administrateurs**

Les comités suivants d'administrateurs ont été établis :

#### **Comité d'audit et de gouvernance interne**

Le comité d'audit et de gouvernance interne comprend trois administrateurs indépendants (Messieurs Smith, Watkins et Boxall).

Ses principales fonctions sont les suivantes :

- Examiner toutes les informations financières et tous les documents que la Société est tenue de divulguer conformément à la loi avant leur approbation par les administrateurs et leur distribution aux actionnaires et aux autorités de réglementation ;
- Examiner les systèmes de contrôle internes ;
- Surveiller la performance des auditeurs externes ;
- Elaborer une marche à suivre par la Société pour traiter des questions liées à la régie interne et faire un suivi de celles-ci ;
- Recommander des candidats aux postes d'administrateurs et au renouvellement des mandats des administrateurs ;
- Evaluer la performance des administrateurs et de leurs comités.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le comité d'audit et de gouvernance interne, y compris une description détaillée du mandat de ce comité et des compétences de ses membres, de même que des renseignements sur la rémunération versée aux auditeurs de la Société dans la notice annuelle de la Société, qui peut être consultée à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### **Comité des rémunérations**

Le comité des rémunérations comprend deux administrateurs indépendants (Messieurs Watkins et Smith). Le comité des rémunérations a pour fonction principale d'assister le conseil lors de l'examen de la structure organisationnelle de la Société, d'identifier les personnes convenant aux postes d'administrateurs de la Société et d'envisager les problèmes de relève des dirigeants le cas échéant, la définition, l'administration et l'évaluation des principes, critères, politiques et projets de rémunération

des dirigeants de la société (y compris le directeur général) ; d'établir les principes directeurs à l'intention des dirigeants en ce qui concerne la rémunération des employés ; et de formuler des recommandations à l'intention du conseil qui doivent à l'occasion faire l'objet de son approbation.

### **Évaluation des administrateurs**

Vu leur petit nombre, les administrateurs n'ont pas mis en place d'évaluation écrite officielle de leur efficacité individuelle. Toutefois, ils prévoient que des évaluations pourraient être faites sur une base informelle. Les administrateurs pourraient adopter à l'avenir une procédure d'évaluation écrite officielle de leur efficacité individuelle.

### **Communications avec les actionnaires**

Le directeur général doit faire en sorte que les besoins des actionnaires et des investisseurs en matière de communication soient satisfaits au moyen de communications écrites ou de contacts directs avec les membres de la direction de la Société.

### **Participation des actionnaires à l'assemblée générale**

Les modalités de participations des actionnaires aux assemblées générales de la Société sont définies à l'article 25 des statuts de la Société « Accès aux Assemblées – Pouvoirs » qui dispose :

*«Tout actionnaire peut participer personnellement ou par mandataire aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions sous forme d'une inscription nominative à son nom, cinq jours au moins avant la réunion. L'accès à l'assemblée peut être assujéti à la production par l'actionnaire d'une carte d'accès délivrée par la société.*

*Ces formalités doivent être accomplies avant une date fixée par la convocation et qui ne peut être antérieure à plus de cinq jours à celle de la réunion de l'assemblée.*

*Tout actionnaire ne peut se faire représenté que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.*

*Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.*

*Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements.*

*Le vote aux assemblées a lieu et les suffrages sont exprimés à main levée sauf si le scrutin secret est demandé par un actionnaire cinq jours avant la tenue de l'assemblée. »*

### **Mesures anti OPA**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce, les informations requises, dont la Société a connaissance, sont notamment mentionnées :

- au paragraphe «*Evolution du capital*» (page 3 et suivante du Rapport de Gestion) ;
- au paragraphe «*Franchissement de seuil*» (page 3 du Rapport de Gestion)
- dans le présent rapport, «*Nomination et mandat du Président et des Administrateurs*» (page 1 du présent rapport) et «*Nomination des Administrateurs*» (page 4 du présent rapport) ;
- à l'article 17 des statuts de la Société et dans le présent rapport en ce qui concerne les pouvoirs du conseil d'administration ;
- à l'article 29 des statuts qui précise à son alinéa 1 que «*L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.*»

### **Mandat du directeur général**

Monsieur Larry E. Phillips Directeur Général de la Société, a été renouvelé dans ses fonctions de Directeur Général par le Conseil d'Administration du 17 mai 2010. Le Directeur Général (qui représente l'équivalent fonctionnel d'un Chief Executive Officer) rend directement compte aux administrateurs sur une base régulière et continue. Il est pleinement responsable envers les administrateurs des résultats d'exploitation, des résultats financiers et de la performance stratégique de la Société. Dans le cadre de leur mandat, les administrateurs participent à la prise de décision stratégique de la Société.

### **Mandat du directeur général délégué**

Madame Susanne Hermans, seule Directeur Général Délégué de la Société, a été renouvelée dans ses fonctions de Directeur Général par le Conseil d'Administration du 17 mai 2010. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, Madame Susanne Hermans rendait directement compte aux administrateurs et au Directeur Général sur une base régulière et continue. Elle disposait à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.



## COMMENTAIRES SUR LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

### Rapport Mensuel comptable

En dehors des obligations légales de publications périodiques de ses comptes auxquelles elle est tenue de se conformer, la Société établit également, chaque fin de mois, la situation comptable du mois écoulé. Les données financières mensuelles, regroupées dans un document connu sous le nom de "Monthly Reporting", sont validées par un cabinet d'expertise comptable et le Vice-Président Finance, qui a la responsabilité d'assurer la gestion comptable et les publications périodiques des Etats Financiers d'EURO Ressources, conformément aux normes IFRS.

### Trésorerie

L'acquisition des royalties Gross Rosebel permet à EURO Ressources de subvenir seule à ces besoins en trésorerie.

### Autorisation de dépenses

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

Fonction des accords passés avec les fournisseurs ou les prestataires de services et du montant des dépenses à engager, celles-ci font l'objet de documents justificatifs : contrats, devis, bons de commande, notes de frais, factures, Les devis sont revus et approuvés par le Directeur Général.

Les notes de frais sont, sur justificatifs, vérifiées et approuvées par le Directeur Général.

Les contrats de services sont, sur décision du Directeur Général, présentés au Conseil d'Administration pour y être approuvés, sinon, il sont revus par le Vice-Président Finance et approuvés par le Directeur Général.

Chaque règlement de dépense, effectué par chèque ou par virement bancaires, fait obligatoirement l'objet d'une approbation par double signature par le Directeur Général et un administrateur. Les noms, fonctions et spécimens de signatures sont déposés en banques, ce qui permet le rejet systématique d'un règlement qui ne serait pas conforme à la procédure.

Depuis le 14 janvier 2009, chaque règlement de dépense, effectué par chèque ou par virement bancaires, fait obligatoirement l'objet d'une approbation par double signature par le Directeur Général et/ou Madame Carol T Banducci jusqu'au 10 août 2010 et/ou Monsieur Paul B. Olmsted.

### Salaires versés aux employés

La Société n'a pas de salariés depuis le 30 avril 2005.

### Mises aux normes IFRS

Suite à la cession de la Société de Travaux Publics et de Mines Aurifères en Guyane S.A.S. (« SOTRAPMAG »), l'unique filiale d'EURO Ressources S.A. (« EURO », ou la « Société »), le 22 octobre 2010 à la société Auplata SA, la Société ne contrôle plus aucune société au 31 décembre 2010. Conformément à la réglementation française, seuls les comptes sociaux de la Société seront soumis au vote des actionnaires. La société n'est donc obligée d'établir des comptes consolidés selon le référentiel IFRS.

Cependant, compte tenu de la réglementation Canadienne, la Société ayant été cotée à la Bourse de Toronto jusqu'au 17 juillet 2009 et ayant encore un certain nombre d'actionnaires Canadien, elle doit à ce titre pour les besoins Canadien continuer à publier au Canada des comptes IFRS. Afin de respecter le principe de l'équivalence d'information prévu dans le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la Société a donc établi des comptes IFRS qui feront parti du Rapport Financier Annuel, mais qui ne seront pas soumis à l'approbation des actionnaires de la Société.



David Watkins  
Président du Conseil d'Administration  
EURO RESSOURCES S.A.

**EURO RESSOURCES S.A.**

**ORIGINAL**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN  
APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE  
COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE EURO RESSOURCES  
S.A.**

**(Exercice clos le 31 décembre 2010)**



**ORIGINAL**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63 rue de Villiers  
92208 Neuilly sur Seine Cedex

**S&W Associés**  
8, avenue du Président Wilson  
75116 Paris

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION  
DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE  
EURO RESSOURCES S.A.**

Aux Actionnaires  
**EURO RESSOURCES**  
23 rue du Roule  
75001 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Euro Ressources SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**EURO RESSOURCES S.A.**

*Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration d'Euro Ressources SA - Exercice clos le 31 décembre 2010 - Page 2*

---

**Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

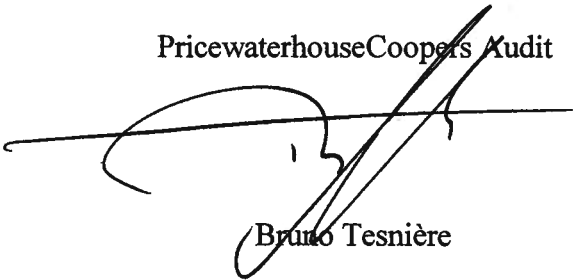
**Autres informations**

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport du Président du conseil d'administration ne contient pas les informations relatives aux raisons pour lesquelles la société a décidé de ne pas appliquer le code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, requises par l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 avril 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

  
Bruno Tesnière

S & W Associés

  
Maryse Le Goff